



6 février 2007

C 1/2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 14 mars 2007)

Résumé des décisions municipales de novembre 2006 à janvier 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité durant les mois de novembre 2006 à janvier 2007.

Forel-Lavaux - Pully - Réseau de distribution d'eau et de défense incendie - Liaison intercommunale Forel-Pully : selon courrier du 23.10.2006 de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), concernant la demande de subvention relative à l'objet cité en titre, conformément au règlement ECA du 19.5.1999 sur la participation aux frais de prévention, c'est un montant de Fr. 96'218.- qui sera alloué à notre Commune.

Accès au registre des bâtiments pour notre Commune : selon courrier du 24.10.2006 de l'Office de l'information sur le territoire, le Canton a repris la gestion complète du registre fédéral des bâtiments.

L'objectif de cette opération est triple:

- tirer parti d'un registre administratif cantonal en matière de bâtiments;
- simplifier et rationaliser la production des statistiques fédérales en matière de constructions et de logements;
- fournir des prestations de proximité et de soutien aux communes vaudoises dans la perspective de l'application de la nouvelle loi fédérale en matière d'harmonisation des registres de personnes (LHR).

Projet 537 - Ch. des Bluets - Bruyères - Assainissement et réhabilitation d'un collecteur communal E.U. 300 mm. - Adjudication des travaux de génie civil et de chemisage : la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de chemisage du collecteur d'eaux usées communal, diamètre 300 mm, au lieu dit Bruyères – Bluets pour un montant de Fr. 55'000.-.

Aménagement des Monts-de-Pully : la Municipalité a demandé au Syndicat des améliorations foncières des Monts-de-Pully d'organiser, à travers la Commission de classification, une ultime tentative de négociation entre les principaux propriétaires des Monts-de-Pully, afin de débloquer la situation et d'éviter la démarche longue et coûteuse du remaniement avec péréquation réelle.

Budget 2007 des agences intercommunales d'assurances sociales (AIAS) : la Municipalité a pris acte que le coût par habitant pour les AIAS s'élève à Fr. 15,37, montant inférieur de Fr. 2,50/habitant par rapport aux communes qui se sont intégrées directement à la RAS.

Taxe sur l'électricité de l'art. 40 de la Loi sur l'énergie (LVLEne) et de l'art. 3 du règlement sur le Fonds pour l'énergie - Acompte pour novembre et décembre 2006 : la Municipalité a pris acte que, selon copie du courrier du 30.10.2006 du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) aux entreprises d'approvisionnement en électricité, la taxe sur l'électricité de 0.18 ct/kWh et l'émolument de 0.025 ct/kWh étaient dus depuis le 1.11.2006. Cela étant, le SEVEN souhaitait prélever un acompte relatif à la taxe précitée de 0.18 ct/kWh.

Pour ce faire, il a invité les entreprises concernées à lui faire part, dans les 10 jours, du 2/12 des kilowattheures distribués par leur EAE aux clients finaux du Canton de Vaud pendant l'année 2005.

Convention pour la mise en oeuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : la Municipalité a adopté le projet de convention citée en titre, établie entre l'Etat de Vaud et les communes partenaires. Parmi les clauses figurant dans ce document, on relève notamment:

1. Engagements des partenaires:

- prendre part aux travaux des instances de collaboration;
- adapter leurs planifications territoriales;
- tenir compte des objectifs du PALM;
- inscrire à leur budget les montants nécessaires à la mise en oeuvre du PALM;
- contribuer aux travaux de communication.

2. Organisation: assurée par la constitution des structures suivantes:

- le Comité de pilotage politique;
- le groupe de travail technique placé sous la responsabilité d'un bureau technique;
- la Conférence d'agglomération.

3. Financement des travaux d'agglomération, soit:

- les charges générales;
- les chantiers d'agglomération;
- les chantiers de secteur.

4. Durée:

- au maximum pour la durée du projet d'agglomération, soit jusqu'en 2020.

Pully - Anciennes cures de Chamblandes et des Boverattes : la Municipalité a pris connaissance de l'envoi du 30.10.2006 du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique au Conseil de paroisse de l'Eglise évangélique réformée, des dossiers de vente relatifs aux deux cures citées en titre.

Un délai au 15.12.2006 lui était imparti pour une détermination sur l'achat de ces propriétés, sur les activités qui y seront développées et sur le montant proposé pour l'acquisition.

Audition communale des candidats à la naturalisation - Désignation d'une délégation municipale : la Municipalité a décidé :

1. de nommer une commission extraparlamentaire de naturalisation, composée de:
Mme Annie Mumenthaler (UP)
Mme Laura Bianchi (Rad)
Mme Eva Reith (Soc)
Mme Christine Sörensen (Lib)
M. Eugène Roy (Verts)
M. Jean-Marie Pidoux (UDC)
2. de constituer une délégation municipale, composée de:
M. le Syndic J.-F. **Thonney**
M. Martial **Lambert**, municipal
Mme Corinne **Martin**, secrétaire municipale
Mme Brigitte **Röthlisberger**, secrétaire de séance.

Préparation de l'Eurofoot 2008 : La Municipalité a pris acte du courrier du 6.11.2006 du Département de la sécurité et de l'environnement, informant que dans le cadre de l'organisation de l'Eurofoot 2008 du 7 au 29.6.2008, le Canton de Vaud hébergera 4 à 5 équipes, organisera leurs transports, leurs entraînements et probablement des matches amicaux. Il accueillera également des visiteurs, des supporters et des personnalités officielles dont il devra assumer la sécurité, tout en assurant les transports jusqu'au lieu des matches.

Afin de bénéficier d'une sécurité optimale, un effectif policier aussi important que possible s'avère indispensable, notamment par le soutien des polices municipales afin qu'elles prêtent aide, même en dehors de leur territoire, à la police cantonale.

Diverses mesures sont demandées aux polices municipales dans ce sens, sur lesquelles la Municipalité accepte d'entrer en matière, à l'exception d'achats de matériel spécifique.

Politique forestière vaudoise : selon courrier du 10.11.2006 du Service des forêts, de la faune et de la nature, le Conseil d'Etat a adopté les lignes directrices de sa politique forestière pour les dix prochaines années. Celle-ci prévoit quatre objectifs stratégiques principaux: rendre l'économie forestière plus performante, protéger la population contre les dangers naturels, préserver la diversité biologique et paysagère et, enfin, améliorer l'accueil du public en forêt.

Sur le plan de l'économie forestière, les principaux changements proposés s'inscrivent dans la ligne politique que le Conseil d'Etat avait déjà adoptée par divers projets, motions ou lois:

- la promotion et la valorisation du bois dans le cadre des constructions publiques et de la politique énergétique;
- le remplacement des subventions à l'acte par l'achat de prestations forestières d'intérêt public et la pratique d'une sylviculture privilégiant le principe des soins modérés;
- la mise en place d'une nouvelle organisation structurelle des services forestiers et de la propriété forestière. Cette organisation est basée sur le regroupement des propriétaires en entités viables économiquement, ce qui permet une meilleure séparation entre les tâches incombant à l'Etat et celles liées à la gestion, qui sont du ressort des propriétaires.

Confrérie des Pirates d'Ouchy - Opération "Cabotage 2007" - Mardi 26.6.2007 au Port de Pully : la Municipalité a décidé de répondre favorablement à la requête de la Confrérie citée en titre et d'autoriser "*La Vaudoise*" à aborder et passer la nuit au Port de Pully et à organiser une petite fête à cette occasion.

Pully Lavaux à l'heure du Québec - Comptes définitifs : le résultat financier faisant apparaître une perte de Fr. 9'428.79 sur un montant total de charges de Fr. 687'365.74, conformément à sa décision du 3.5.2006, la Municipalité a confirmé son accord de prendre en charge cette perte dans le cadre de la garantie de déficit maximum de Fr. 20'000.-.

Aide et soins à domicile, participation financière des communes pour 2007 : l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) a confirmé que la participation financière des communes, pour 2007, a été fixée à Fr. 49.- par habitant.

L'augmentation de Fr. 1.- par rapport à l'année précédente intègre:

- l'augmentation importante, en 2006, de la demande de prestations d'aides et soins à domicile, en lien direct avec le vieillissement et une augmentation des difficultés sociales que rencontre notre population;

- l'augmentation prévisible, pour 2007, des prestations d'aides et soins à domicile.

Entrée en vigueur au 1.12.2006 des directives pour l'accueil de jour des enfants : la Municipalité a pris acte du courrier du 20.11.2006 du Service de la protection de la jeunesse nous informant qu'il édicte les directives relatives aux accueils de jour des enfants, avec effet au 1.12.2006, soit:

- cadre de référence et référentiels de compétences pour l'accueil familial de jour;
- cadre de référence et référentiels de compétences pour l'accueil de jour préscolaire;
- cadre de référence et référentiels de compétences pour l'accueil de jour parascolaire;

Culte du premier dimanche de l'Avent - 3.12.2006 - Nouvelle bible de l'Eglise du Prieuré : la nouvelle bible de l'Eglise du Prieuré, offerte par le pasteur Genton et restaurée par les soins de la Ville de Pully a trouvé, à l'occasion du service mentionné en titre, sa place dans le chœur de l'Eglise du Prieuré.

Pavillons scolaires du Collège principal : la Municipalité a pris acte que ce dossier est aujourd'hui liquidé et que tout le matériel a été évacué. Le coût de l'opération se monte à Fr. 26'639.40, au lieu des Fr. 120'000.- prévus initialement.

Horaire Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN) et desserte de Pully : la Municipalité a pris acte du courrier du 30.11.2006 de M. F. Marthaler, chef du Département des infrastructures, accusant réception de notre lettre du 25.10.2006 relative à l'horaire 2008 de la CGN, en particulier aux liaisons matinales entre Pully et Lausanne qui appuyait la démarche faite par le parti des Verts.

Le Département attire notre attention sur le fait que l'horaire 2008 devra prendre en compte les contraintes suivantes, notamment:

- l'enveloppe budgétaire de l'Etat de Vaud, prévoyant le maintien des indemnités à la CGN;
- l'évolution des prix des carburants;
- l'application des accords en matière de loi sur la durée du travail (LDT).

Sur la base d'une offre chiffrée et de la faisabilité des prestations demandées par notre autorité, une contribution de notre Commune pourrait être sollicitée, le cas échéant.

Assainissement phonique des chemins de fer - Commune de Pully : la Municipalité a pris acte du courrier de l'Office fédéral des transports (OFT), informant que, dans le projet concernant notre Commune, les CFF ont planifié des solutions qui assurent la protection maximale (murs antibruit jusqu'à 4 m de hauteur), consentie par la législation en vigueur en matière de protection phonique. Par contre, les autres intérêts publics et privés en présence n'ont pas été considérés de façon adéquate.

Suite à ces considérations, les CFF ont communiqué à l'OFT, au cours du mois d'août 2006, le retrait du projet d'assainissement phonique de Pully mis à l'enquête au début 2006, en vue de l'élaboration d'un nouveau projet optimisé, qui sera soumis à l'OFT

pour approbation d'ici à la fin mars 2007. Le nouveau projet sera soumis à une procédure ordinaire d'approbation des plans selon la législation ferroviaire et, par conséquent, mis à l'enquête pendant 30 jours.

Sur la base de ce qui précède, l'OFT a procédé à la radiation de la procédure en cours, devenue sans objet suite au retrait du projet par les CFF.

Registres paroissiaux et d'état civil, livres du Consistoire : les Archives cantonales vaudoises ont accusé réception de l'envoi de notre Service des archives des cinq registres des délibérations du Consistoire de Pully entre 1763 et 1792, qui seront placés dans l'inventaire général.

Indemnité communale pour l'usage du sol et requêtes déposées par trois communes vaudoises auprès de la Cour constitutionnelle : la Municipalité a pris acte que, selon courrier du 6.12.2006 du Département de la sécurité et de l'environnement, trois communes vaudoises ont déposé des requêtes auprès de la Cour constitutionnelle contre:

- le règlement du 4.10.2006 sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité;
- le règlement du 4.10.2006 modifiant celui du 17.7.1953 d'application de la loi du 5.9.1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public et de la loi du 12.5.1948 réglant l'occupation et l'exploitation des eaux souterraines dépendant du domaine public cantonal qui instituait, en ses articles 72 à 75, les anciennes ristournes communales.

En vertu de l'effet suspensif généré par ces requêtes, la législation relative à l'abrogation des ristournes et à leur remplacement par l'indemnité communale pour l'usage du sol est suspendue jusqu'à la décision de la Cour constitutionnelle, laquelle doit intervenir dans un délai de 6 mois.

L'arrêté du 4.10.2006, abrogeant le règlement du 20.8.1975 sur le versement de ristournes aux communes par les entreprises bénéficiant de concessions d'eau de l'Etat, n'a pas été remis en cause devant la Cour constitutionnelle. Or, il est très lié aux deux textes précités, en régissant nombre de ristournes communales dans le Canton. Le Conseil d'Etat l'a donc suspendu jusqu'à droit connu sur les requêtes déposées devant la Cour constitutionnelle.

Compte tenu de la courte durée de la procédure devant dite Cour et les chances de succès des requêtes déposées, il y a lieu de poursuivre nos travaux sans désespérer et de nous tenir prêts pour les échéances à venir.

Convention de collaboration entre les polices de Lutry et Pully du 29.3.1999 : la Municipalité a décidé de reconduire, pour une année, la convention citée en titre, échéant le 31.12.2006, dans les limites et aux mêmes conditions qu'en 2006.

Villa Haute-Combe - Adjudication des travaux de remplacement de la détection incendie : la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de remplacement de la détection incendie de la Villa Haute-Combe, pour un montant de Fr. 18'052.- TTC. Une somme de Fr. 20'000.- est prévue au budget 2007 à cet effet, dans le compte 350.16.3141.

Le blog des jeunes de Pully - www.pully.skyblog.com : la Municipalité a été informée de la page d'accueil du bloc cité en titre, qui s'adresse non seulement aux jeunes fréquentant l'Espace Jeunes, mais également à l'ensemble de la jeunesse pulliérane.

Vente des actions de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) : la Municipalité informe que :

- toutes les actions mises en vente, soit 2'390 unités, ont trouvé preneur. Il reste 10 actions en possession de la Commune, ce qu'avait souhaité la Municipalité;
- le décompte s'établit comme suit:

- montant brut de la vente	Fr. 3'068'296.99
- frais liés à la vente des actions	<u>Fr. 21'550.60</u>
Montant net:	Fr. 3'046'796.39
- le résultat de l'année 2006 sera ainsi amélioré d'environ 3 millions de francs par rapport à celui prévu dans le cadre du budget 2006;
- le prix de vente par action est de Fr. 1'283.81, soit supérieur au prix de vente minimum fixé à la Banque Cantonale Vaudoise à Fr. 1'100.-.

Bureau de coordination de Lausanne Région - Nomination d'un nouveau secrétaire général : lors de sa séance du 14.12.2006, le Bureau de coordination a retenu la candidature de Mme Patrizia Darbellay, née en 1976, pour succéder à M. Décosterd, en qualité de secrétaire générale de Lausanne Région. Elle entrera en fonction le 1er avril 2007.

Collège Arnold Reymond, ch. du Fau-blanc, ch. du Montillier, pl. des Alpes - Pose de collecteurs d'eaux usées, mise en séparatif du quartier, création d'un déversoir d'orages, remplacement de câbles électriques et réfection de la chaussée et aménagements urbains : la Municipalité a décidé:

- de décaler, pour des raisons financières, ce projet d'une année et de le réaliser en 2008, selon un nouveau calendrier à fixer, étant entendu que les travaux devraient débiter au mois de juillet.
- de charger la Direction des travaux et des services industriels, d'entente avec celle de l'urbanisme et de l'environnement, d'examiner la possibilité d'avancer la réalisation de chantiers mineurs non prévus en 2007 et de revoir le plan des investissements en conséquence.

Centre d'accueil des Quatre-Vents - Mise en conformité ECA et remplacement des balustrades des balcons : la Municipalité a proposé :

1. de décider la mise en conformité ECA et le remplacement des balustrades des balcons du Centre des Quatre-Vents;
2. de prendre acte que le financement de cette dépense sera prélevé sur le budget 2007 de la Direction des domaines, gérances et sports, rubrique "Bâtiments administratifs /Fonds de rénovation /Compte 351.3141.01", dans lequel une provision de Fr. 80'000.00 figure à cet effet.

Plan de mobilité d'entreprise - Diagnostic sur les déplacements au sein de l'administration : la Municipalité a décidé d'engager une dépense de Fr. 9'000.--, pour la réalisation de l'étude précitée.

Modification de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) : la Municipalité a pris acte de la lettre du 18.12.2006 du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) informant que, le 5.9.2006, le Grand Conseil a adopté la loi modifiant la LATC - entrée en vigueur le 1.1.2007 - et concernant les domaines suivants:

- Assujettissement à autorisation de construire
- Transfert de compétence aux Municipalités
- Durée de la mise à l'enquête publique des projets de construction
- Publication de la demande de permis de construire.

En application de l'art. 136a LATC, la procédure relative aux projets de construction mis à l'enquête publique avant l'entrée en vigueur de la présente loi est celle prévue par la loi actuellement en vigueur.

Hébergement des requérants d'asile sur le territoire vaudois - Loi sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) : la Municipalité a pris acte que, selon courrier du 20.12.2006 de M. J.-Cl. Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), et dans le cadre de la loi précitée, les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer avec la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) à la recherche de possibilités d'hébergement.

En outre, le Canton va devoir ouvrir de nouveaux centres d'accueil collectifs afin de mettre en oeuvre les dispositions de la nouvelle Loi fédérale sur l'asile (LAsi), cette dernière prévoyant de n'accorder plus qu'une aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés.

Dans ces perspectives, la FAREAS va prendre des contacts avec certaines communes ayant peu ou pas de requérants d'asile sur leur territoire, démarche soutenue pleinement par le Conseil d'Etat.

Lausanne Région - Représentation du Secteur Est au Bureau de coordination :

- Président du Secteur Est pour 2007 et membre permanent: M. J.-F. Thonney
- Membre du Bureau de coordination: M. Bernard Burri, syndic des Cullayes.

Commune de Pully - RC 773c et route de Chenaule - hors localité - Demande de limitation de la vitesse : selon courrier du 22.12.2006, le bureau d'études en transports B. Chenevière à Cheseaux a été mandaté par la Commission consultative de circulation du Département des infrastructures pour effectuer les expertises techniques des demandes en cours de limitation de la vitesse dans le Canton.

Santé financière des communes en 2005 : M. J.-Cl. Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), en réponse à notre courrier du 20.11.2006, relève que, si la santé financière des communes vaudoises est globalement bonne, certaines d'entre elles sont confrontées à des difficultés.

A cet égard, notre préavis N° 19-2006 traitant de l'arrêté d'imposition pour l'année 2007 a fait l'objet d'un examen attentif de la part de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales. Il en ressort, d'une manière générale, que notre Commune fait face, depuis quelques années, à un déficit structurel qui grève, de manière systématique, les résultats annuels de nos comptes. Le DIRE partage notre avis sur le fait qu'un relèvement de l'impôt communal constitue l'une des approches utiles pour essayer de revenir à meilleure fortune.

Au sujet des effets péréquatifs sur notre Commune, M. J.-Cl. Mermoud souligne que le nouveau système de la péréquation 2006 nous est plus favorable. De fait, le différentiel entre les acomptes 2006 et 2007 est positif de plus de 5,6 millions de francs, constituant une diminution non négligeable de nos charges pour 2007.

Soutiens par le Fonds du sport : le Service de l'éducation physique et du sport a répondu favorablement aux demandes de soutien financier suivantes:

- Pully Basketball Club, subside pour l'organisation du Tournoi International Jeunesse des 17 et 18.3.2007: Fr. 2'500.-.
- Pully Basket, aide aux clubs d'élite vaudois en sport collectif: Fr. 31'500.-.
- Espérance sportive de Pully, aide aux clubs d'élite vaudois en sport collectif: Fr. 23'000.-.

Transports publics de la région lausannoise (TL) : la Municipalité prend acte du communiqué de presse du 15.1.2007, intitulé *"Les tl s'affichent pour une meilleure qualité de l'air"*.

La flotte des véhicules des Transports publics de la région lausannoise affiche désormais un nouveau logo de qualité: celui du respect de l'environnement et plus particulièrement de la protection de l'air.

Facture sociale prévisionnelle 2007 : la Municipalité prend acte de l'envoi du 11.1.2007 du Département de la santé et de l'action sociale de notre participation prévisionnelle à la facture sociale 2007, s'élevant à Fr. 23'598'859.-. Dite participation est calculée sur les critères suivants:

- pourcentage à appliquer par commune selon classification provisoire calculée par le DIRE, base septembre 2006;
- budget 2007 de l'Etat de Vaud tel que voté par le Grand Conseil en décembre 2006.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les péréquations, le décompte final 2006 nous parviendra dans le courant de l'été, soit après le bouclage de nos comptes, puisqu'il est désormais fondé sur la classification définitive des communes qui ne peut avoir lieu qu'après le bouclage de tous les comptes communaux.

Séance extraordinaire de Municipalité du 12.1.2007 - Evolution du marché de l'électricité - Point de la situation à fin 2006 : la Municipalité a tenu une séance extraordinaire destinée à faire le point sur les différentes options qui s'offrent pour rester compétitif dans le cadre de cette ouverture du marché.

Création du Festival "L'Entre-Deux" - Première édition du mercredi 6 au samedi 9.6.2007 au Théâtre de l'Octogone : la Municipalité a décidé d'accorder à M. René Perriard, fondateur et organisateur du Festival "*Pully Lavaux à l'Heure du Québec*", une garantie de déficit de Fr. 5'000.- qui pourrait couvrir l'excédent de charges du Festival "*L'Entre-Deux*" qu'il envisage de créer, ainsi que la gratuité de l'Octogone (excepté les frais d'auxiliaires techniques).

Occupation du Centre sportif de Rochettaz : la Municipalité a autorisé l'utilisation du terrain synthétique à des heures définies, y compris pendant les périodes de vacances scolaires et de promouvoir, dans le même temps, l'utilisation des terrains de quartiers et des divers terrains extérieurs des collèges.

Naturalisations facilitées - Décisions d'octroi de la bourgeoisie de Pully : la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Cristina Antoine Carballo, M. Claudio Valente, Mlle Maria Russo et M. Rui Pedro Coelho De Oliveira, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Naturalisations ordinaires - Séance d'audition du 12.12.2006 : la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Nadjat Aribi, Mme Maria Madalena, M. José-Manuel Domingues Dos Santos, Mme Claudia Liebermann, Mme Danièle Falck, Mme Biljana, M. Nikolce Likoski, Mme Jeanne et M. Badjiba Coly, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.